



# ARRETE MUNICIPAL N°24/2024

Portant réglementation de la circulation  
et du stationnement Avenue Foch (N°38)  
pour modification et création branchement gaz

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu les travaux de terrassement pour modification d'un branchement gaz et création d'un nouveau branchement gaz avenue Foch (N°38) ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement avenue Foch ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du **lundi 08 juillet 2024 et jusqu'à la fin des travaux**, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier et le dépassement sera interdit à tous les véhicules.

**Article 2 :** L'Entreprise WETP – Zone Industrielle des Forgerons – 4 rue des Ecrivains - 57915 WOUSTVILLER - devra mettre en place les différentes signalisations nécessaires pour régler la circulation et le stationnement suivant les besoins du chantier.

**Article 3 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

-Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller

-Monsieur COLANTONIO et M. GULDNER – Adjoints à la Sécurité et aux Travaux

-Monsieur LAUER Sylvain – Lieutenant des Pompiers de Folschviller-

-Madame APPEL Rita – Service Technique -

-Entreprise WETP – Zone Industrielle des Forgerons- 4 rue des Ecrivains – 57915 WOUSTVILLER -

-Police Municipale

-Affichage Mairie

-Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 24 juin 2024

Le Maire,  
Didier ZIMNY

